



**Frédéric MARCHAND**

**Secrétaire général**

UNSA Éducation

87 bis avenue Georges GOSNAT

94853 Ivry-sur-Seine

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**

**Ministre de l'Éducation nationale**

110 rue de grenelle

75357 Paris SP 07

Ivry-sur-Seine, le 13 novembre 2020

Réf : FM/JH/20-1311

**Objet : permettre explicitement les adaptations en collège**

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons à nouveau vous alerter sur la situation des collèges. Pour des raisons différentes (nombre d'élèves, locaux, manque de personnels, ...) il est aujourd'hui impossible pour certains établissements de mettre en œuvre le respect des mesures sanitaires préconisées.

Pourtant le cadre du protocole du 2 novembre permet tout à fait de procéder aux adaptations nécessaires : « Si la situation sanitaire locale le justifie ou si un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées par le présent protocole, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat ».

Lors de la conférence de presse du jeudi 12 novembre vous avez évoqué à nouveau la situation des lycées pour lesquels vous avez très explicitement et positivement permis la semaine précédente que les équipes proposent des adaptations mais vous n'avez rien dit sur la situation des collèges.

Nous avons aujourd'hui besoin que vous donniez, explicitement là aussi, la consigne aux recteurs de permettre, dans la confiance aux équipes locales, les adaptations d'organisation dans les collèges où elles apparaissent indispensables.

Cette situation de blocage est incompréhensible pour les personnels des collèges.

Veillez recevoir, monsieur le Ministre l'expression de mes respectueuses salutations.

**Frédéric MARCHAND**  
Secrétaire général